



# Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé  
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



C I B

33507

Bruxelles : 126, b°12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78

Hainaut : Parc Initialis - 2 rue Descartes - 7000 Mons

Tél : 06 532 15 51 Fax : 06 532 15 77

Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

Compte Bancaire : 340-0298168-28

cibic@skynet.be

CONFIDENTIEL

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : 24/09-08 01/02	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) : Grandin SA
Date du Contrôle : 7-08-2009	N°TVA/N°C.Ident. :
Propriétaire (Nom-Prénom) : M. RUCIFID	Adresse de l'installation : 1027
Adresse : Les Thuilleries lot 8 n° - 5800 Louvresse	

1) REFERENTIELS : - R.G.I.E - Procédure interne : PRO-INS-E-10

2) TYPE DE CONTROLE :

- Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
- Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) TYPE D'INSTALLATION :

Unité d'habitation  Parties communes  Autres : ....., soumise à :  l'Art.86  l'Art.87 du RGIE.

Distributeur : ..... Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 3x230 V.

Alimentation tableau principal : 4 X 16 mm<sup>2</sup>. Protection raccordement : 40 A.  In max. à prévoir).

Colonne d'alimentation : 4 X 16 mm<sup>2</sup>. Interr-Sect.Général : 40 A.

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 16 Re = 3.2 Ω RIGEN = 4.6 MΩ.

Type prise de terre :  boucle  piquets - .....

Différentiels	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en kA	I <sub>Δ</sub> en A	Circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en kA	I <sub>Δ</sub> en A	Circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en kA	I <sub>Δ</sub> en A	Circuits protégés
40		3	0,3	Tous	/	/	/	/	/	/	/	/
40		3	0,03	4								

4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
1	DII 25A	4	1	DII 16A	2.5
4	DII 8A	2.5	3	DII 20A	2.5
6-7	DII 16A	1.5-2.5	1	/	/

5) MANQUEMENTS :

Infractions : Ncont

Remarques : liaisons équipotentielles en attente des complets salle de bain et collecteurs chauffage

6) NOTES :- Le différentiel général :  était plombé.  n'a pu être plombé.  a été plombé.  n'est pas plombable.  absence de différentiel. - Les schémas  ont été signés.  n'ont pas été signés.  absence de schémas.

7) CONCLUSION :

- L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant le : 7/08/2034

- L'installation n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

- Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

- Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la (re) mise en usage de l'installation.

Nom/signature de l'inspecteur Pour CIB,

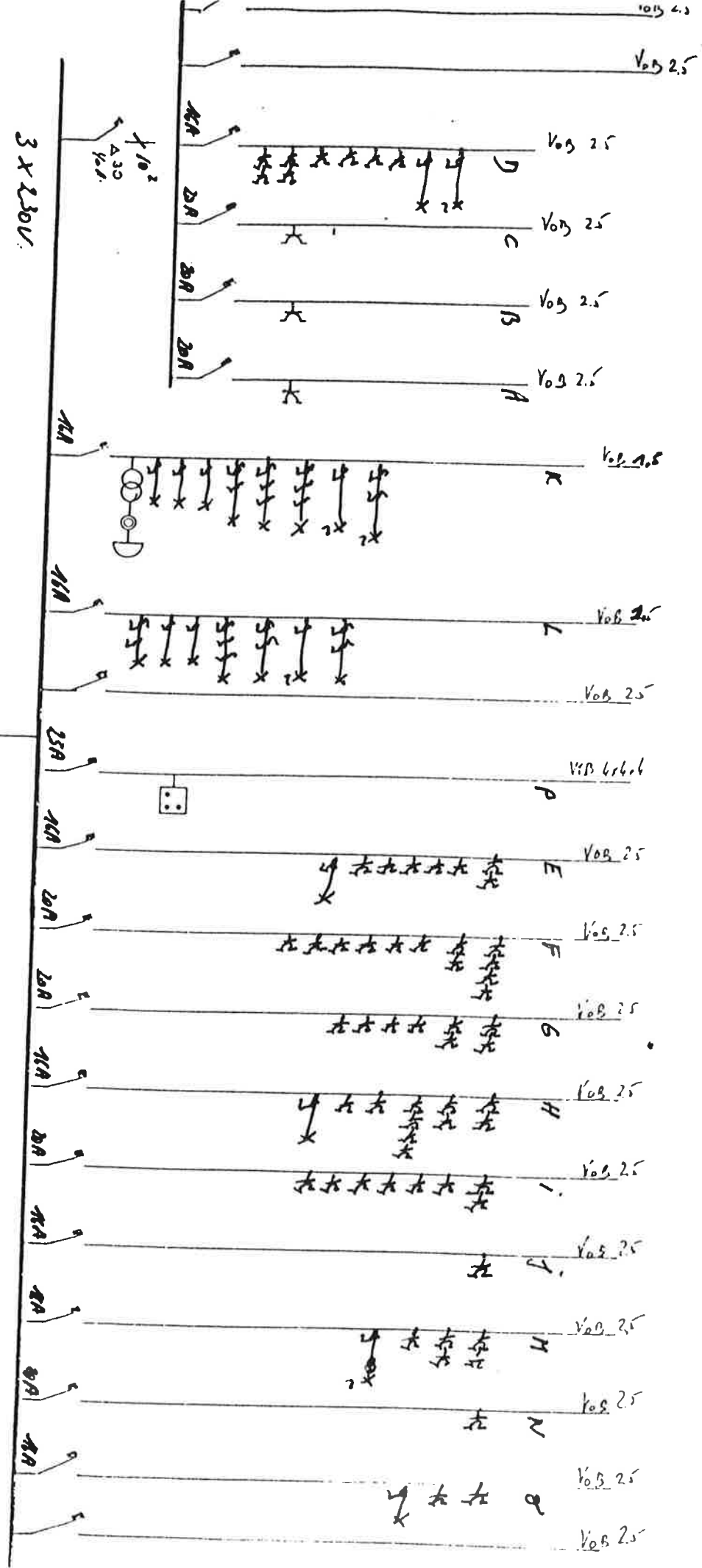
Date d'émission :

Nom/signature du demandeur Pour réception,









Le PROPRIETAIRES:

EXPOS 4x16' Δ 300  
40A

H<sup>c</sup> Mucifix (coar-tisse)

TV4 - 473.433.145

**AGrandin S.A.**

Grand Rue, 31  
4560 OCCQUIER

Tel/Fax 086/34 41 66

Le délégué de l'organisme agréé / De algovaardigde van het erkend keuringsinstituut

De verantwoordelijke voor de uitvoering van het werk / Le responsable de l'exécution du travail